



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 13 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Pierre BOUVIER, Bérangère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, François GERENTET.

Absente

Avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Pierre BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

**2022-12-05 AFM Téléthon – Attribution d'une subvention.**

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe globale prévue lors du vote du budget pour le versement des subventions 2022.

Il rappelle aux membres du conseil municipal que le Téléthon 2022 a eu lieu le 3 décembre 2022.

Comme chaque année, il propose d'attribuer une subvention de 400 € à cette association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'attribution de la subvention comme détaillée ci-dessus à l'association AFM Téléthon.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 13 décembre 2022

Patrick MÉANT,  
Maire de Balan

